CLIMAT : ENSEMENCEMENT DES NUAGES – LA PRESSE COMMENCE À EN PARLER



Après avoir eu le sentiment de jouer les complotistes en livrant fréquemment mes convictions sur l'évolution du climat (dont les origines anthropiques ne font aucun doute mais qui nécessitent cependant quelques précisions), j'ai ressenti ce 6 avril 2026 une profonde satisfaction lorsque j'ai entendu le journaliste **Olivier de Lagarde** évoquer dans sa revue de Presse un sujet insolite : l'ensemencement des nuages. Tiens, tiens, j'en parlais il y a peu sur ce site.

Après la revue **Nexus** qui s'est livrée à une étude approfondie sur le sujet, et **France 5** qui, à l'occasion de la surprenante tempête qui s'est abattue sur Dubaï le 17 avril 2024, nous a entraînés dans un avion provoquant la pluie, c'est le Figaro du 6 avril 2026 qui s'est emparé du sujet. Olivier de Lagarde qui puise fréquemment ses informations dans ce quotidien, à son tour, s'en est fait l'écho brièvement sur Europe N° 1. Ecoutons-le.

https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2026/04/Climat-Ensemencement-Le-fIgaro-et-Europe-1-en-parle-ce-6-avril-26.mp3

S'il apparait désormais que l'ensemencement des nuages n'est plus un postulat, nous allons nous trouver fréquemment à nous interroger sur les causes réelles de toutes les intempéries inhabituelles que l'on pourra observer. Car si l'homme aujourd'hui est capable de provoquer la pluie, il peut aussi, selon les objectifs visés, provoquer d'autres catastrophes justifiant d'ailleurs la création d'une **Convention** (1) dont il est aussi question dans la revue de Presse.

L’homme indirectement pollue de par ses activités industrielles et agricoles c’est un fait. Il «décarbone» c’est une réaction honorable qu’il s’est fixée pour alléger son empreinte carbone (bien que le CO2, à mon humble avis, n’apparaisse pas comme seul responsable du dérèglement climatique) mais il répand aussi volontairement des produits chimiques nocifs sur nos têtes.

Nous serons donc amené(e)s tôt ou tard à nous interroger sur les effets sanitaires de ces produits dispersés à notre insu dans l’atmosphère. Nul doute que nos ami(e)s écologistes vont se pencher rapidement sur le problème et pourront ainsi nous renseigner sur :

- Les organismes chargés des épandages (Civils ou militaires ?).
- Les sociétés désignées pour ces opérations et leurs commanditaires.
- Les produits utilisés et leur dangerosité.
- leur fréquence.
- etc.

Affaire à suivre…

-*-

(1) La **Convention ENMOD**, officiellement **Convention sur l’interdiction d’utiliser des techniques de modification de l’environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles** est un traité international visant à interdire l’utilisation de techniques de modification de l’environnement et du temps, et ce à des fins militaires ou hostiles.Cette convention a été adoptée le 10 décembre 1976 par l’Assemblée générale de l’ONU, elle fut ouverte à la signature le 18 mai 1977 à Genève, et est entrée en vigueur le 5 octobre 1978. La France ne l’a pas signée !!

Sources : Photo du billet : https://meteoglobale.com/presque-de-la-science-fiction/ – https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2026/03/Climat-A-DubaI-On-fait-la-pluie-France-5_1.mp4 – https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/tv/apres-32-ans-a-franceinfo-olivier-de-la garde-rejoint-europe-1-25-07-2023-W5PV74G4LBGJVFAGL2PA54XDPY.php – https://drive.google.com/file/d/1nMJKstoe-umdvJW8-yZ-bbIWMt3uILsH/view – Le Figaro – Europe N° 1- https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_sur_l%27interdiction_d%27utiliser_des_techn

iques_de_modification_de_l%27environnement_%C3%A0_des_fins_militaires_ou_toutes_autres_fins_hostiles